COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 octobre 2015



Un Développement Professionnel Continu utile aux médecins et aux patients

Le Collège de la Médecine Générale, Conseil National Professionnel de la médecine générale, a communiqué au Ministre de la Santé ses propositions concernant les orientations du DPC pour les trois années à venir.

Il a joint à ces propositions d'orientations un document cadre pour la mise en place d'un DPC rénové et préciser les nécessaires modifications à intégrer dans les dispositions du projet de loi de modernisation du système de santé. Documents consultables sur le site du Collège (www.lecmg.fr).

Ces documents ont pour objectifs de faire des propositions concrètes pour améliorer le dispositif actuel :

- Sortir du seul agrément des structures pour aller vers un processus de validation des programmes et de leur contenu.
- Mettre en place des contrôles qualité a priori et a posteriori.
- Accompagner les professionnels dans une démarche tout au long de leur carrière.
- Prévoir un financement pérenne et suffisant, pour faire du DPC une nécessité et une chance pour les patients, les médecins et le système de santé.

La prise en compte de ces propositions est un préalable pour que le Collège de la Médecine Générale s'implique dans la mise en place d'un dispositif rénové.

Contacts Presse

Pr. Pierre-Louis Druais, Président : pl.druais@lecmg.fr

Dr. Marie-Hélène Certain, Secrétaire Générale: mh.certain@lecmg.fr

SIRET 529 370 512 000 20 - APE 9499Z

IBAN: FR76 1027 8061 2000 0201 9874 580

BIC: CMCIFR2A